la cgt 15 Finances Publiques

TRIBUNE SYNDICALISTE



Bulletin édité par la section CGT-DGFIP du Cantal

Numéro 136 — 3 novembre 2026

CSAL-FS SÉANCE DU 3 novembre 2026

Représentants de l'administration :
Mme DESHAYES, Mme COURT, Mme CABANNE, Mme NABOUDET

Représentants des personnels :

CGT – Finances Publiques : M VEYLET (T), M BRUN (T)
FO DGFiP : M MOISSINAC (T), Mme BECKER (T) et M ANTONY (S)
SOLIDAIRES Finances Publiques : M GRIFFAULT (T), M GALLOT (T), M MARECHAL (T)

Mme MACHADO : Assistante de prévention
Mme JAVELLE (ISST), Mme FERELLEC (APMP)

M ABHAMON : Secrétaire

Ordre du jour :

1 —Approbation des PV en instance
2 — Evolution des lignes directrices sur les missions du PCE (pour avis)
3 — Bilan du télétravail 2025 (pour information)
4 — Examen du registre Santé et Sécurité au Travail (pour information)
5 ---Questions diverses

Mme DESHAYES vérifie que le quorum est atteint et ouvre la séance à 10h00.

1 – Approbation des PV en instance

Les trois PV présentés sont approuvés à l'unanimité.

2 – Evolution des lignes directrices sur les missions du PCE (pour avis)

Mme NABOUDET présente l'évolution des lignes directrices sur les missions du PCE qui découle de la note d'orientation nationale du 15 mai 2025 qui acte de la fin des PCE et la répartition de leurs missions entre différents services.

Localement, le PCE exerce les 3 volets de sa mission au sein du PCU : programmation, contrôle et expertise.

À compter du 1er janvier 2027 :

La mission expertise sera exercée au sein d'une cellule distincte, nouvellement créée, composée d'un cadre A, d'un contractuel B et d'un agent, et rattachée au SIE. Le responsable de cette structure assurera la pleine responsabilité des tâches et des arbitrages à venir.

Cette cellule regroupera toute la mission d'expertise auparavant répartie sur le PCE et le SIE.

Les missions de contrôle et de programmation exercées par le PCE restent de la compétence du PCU tout comme celles exercées par le PCRP. Un GT prévu le 10 novembre permettra d'organiser la mission au sein du PCU. Pour la direction la spécialisation entre la fiscalité des particuliers et la fiscalité des professionnels doit perdurer. Cependant les agents du PCRP doivent être sensibilisés au contrôle fiscal professionnel et inversement.

L'expertise doit faire vivre la programmation et le contrôle.

Mme DESHAYES soumet ce point au vote : VOTE CONTRE à l'unanimité

Pour la CGT, qui s'était exprimée contre lors du CSAL du 11 juin 2026, cette restructuration inutile fragilise le SIE déjà impacté par de nombreuses réformes et fait craindre une détérioration des conditions de travail. S'agissant du PCU, les collègues risquent d'être soumis à une polyvalence accrue, malgré les dénégations de la direction. De plus, l'installation de cette cellule au sein du SIE entraîne le déménagement d'une collègue, contrainte, par la médecine du travail, d'occuper un bureau seule, en dehors de l'espace du SIE.

3 — Bilan du télétravail 2025 (pour information)

Mme COURT présente le bilan 2025 du télétravail.

Au plan national 60 499 agents bénéficiaient d'une ou plusieurs autorisations de télétravail en 2025.

Depuis 2022 (53 % des agents), le nombre d'autorisations ne cesse d'augmenter (64 % en 2025).

Cette tendance est vérifiée au niveau de la DDFiP du Cantal où en 2024, 129 agents bénéficiaient d'une autorisation de télétravail contre 151 en 2025.

Le taux mensuel de télétravailleurs dans le Cantal (29,67%) est inférieur à la moyenne nationale (52,1%).

La formation au télétravail a concerné 6 agents dans le département. Les aménagements de poste en télétravail sur préconisation de la médecine du travail concernent deux collègues.

Enfin le nombre total de refus de télétravail au 31 décembre était nationalement de 1,6 pour 1000 et 0 pour le Cantal.

Pour M VEYLET (CGT), ce bilan n'est pas assez précis, il souhaite :

- disposer des données concernant la ventilation entre le nombre de télétravailleurs selon le nombre de jour télétravaillés. Il rappelle qu'au-delà d'une certaine quotité de télétravail, les risques psychosociaux, tel que l'isolement ou la difficulté à se déconnecter, s'amplifient.
- obtenir cette ventilation par genre. En effet, selon le Haut Conseil à l'Égalité, le télétravail peut se traduire par un renforcement de l'assignation des femmes aux tâches domestiques et par une augmentation de la charge mentale. Ainsi le télétravail n'est pas un mode de garde. Il faut maintenir et renforcer les dispositifs d'accompagnement de la parentalité.

Mme DESHAYES s'engage à fournir une annexe comportant ces éléments.

Concernant le nombre de recours, M VEYLET (CGT) considère que ces chiffres sont en trompe-l'œil, certains agents étant dissuadés de déposer une demande. Il demande si le refus d'une autorisation de télétravail est encadrée par des textes ou à la discrétion du chef de service.

Pour la CGT, il convient de déposer systématiquement la demande dans Sirhius lorsque du télétravail est souhaité. Ce qui est la seule manière d'ouvrir la voie à un éventuel recours.

Pour M. BRUN (CGT), ce bilan passe sous silence les conditions de vie au travail des télétravailleurs auxquelles il convient pourtant d'accorder la plus grande importance. Le choix de télétravailler ne doit pas découler de contraintes qu'elles soient immobilières ou issues de mauvaises conditions de travail au bureau.

Mme DESHAYES convient qu'il faut en la matière être extrêmement vigilant et que des problématiques existantes dans les services demeurent de manière cachée en télétravail.

Mme JAVELLE (ISST) indique que le DUERP doit comporter une partie liée au télétravail et constate qu'il est difficile d'organiser des visites de la Formation Spécialisée Santé au domicile du télétravailleur. Elle constate que les administrations des ministères financiers dont la DGFiP ne prévoient pas de dotations en équipement, autre que le matériel informatique de base.

M. BRUN (CGT) rappelle les revendications de son organisation syndicale, non seulement en termes d'équipements, mais aussi en termes d'indemnisation forfaitaire actuellement de 2,5 € par jour plafonnée à 220€ par an.

4 — Examen du registre Santé et Sécurité au Travail (pour information)

Mme MACHADO présente l'unique nouvelle annotation au registre qui concerne un agent du SIE dont le bureau est endommagé.
La demande est prise en charge par le service logistique.

8 ---Questions diverses

Mme DESHAYES nous informe que la direction est en train d'aménager un local à vélo à la DDFiP destiné prioritairement aux agents du bâtiment Q.

Mme FERELLEC dresse le bilan du budget 2025 de la FS qui s'établit à 21 600 € et présente un solde positif de 602,94 €

Mme MACHADO, afin de solder le budget de l'année 2025 propose l'achat de 11 sacs à dos.
Elle précise par ailleurs que la formation sécurité routière dispensée par Gaillard Formation sera organisée en 2027 suite à un problème technique.

M BRUN (CGT) souhaite un point d'actualité sur les travaux engagés au CFP de Mauriac.

Mme DESHAYES répond que les travaux ont commencé. L'information a été communiquée à l'ensemble des collectivités assignées au SGC et à la préfecture pour information du public (accueil sur rendez-vous uniquement). Les agents du Rdc ont été transférés dans de bonnes conditions au 2éme étage. La durée des travaux est prévue pour 4 semaines.

M. BRUN (CGT) rappelle que les conditions d'installation actuelles du SPFE ne sont pas satisfaisantes notamment au regard de la confidentialité.

Mme DESHAYES indique que ce problème est clairement identifié mais qu'il n'y a aucune solution à court terme.

M. BRUN (CGT) pointe les problèmes de fermeture de porte du bâtiment Q qui, depuis le départ non remplacé du gardien concierge, nécessitent l'intervention de la préfecture. Lors du dernier incident, il n'a pas été possible de joindre, ni la logistique ni les services de la préfecture.

Mme DESHAYES insiste sur le fait qu'il faut impérativement faire remonter cette problématique à la direction qui se rapprochera des services techniques de la préfecture.

M. BRUN (CGT) demande quel est le dispositif de vote prévu lors des élections professionnelles pour les collègues absents.

Mme COURT indique qu'un courrier comportant un mot de passe temporaire leur sera prochainement adressé. Muni de ce mot de passe et de leur carte d'électeur disponible dans l'ENSAP, ils pourront, comme l'ensemble des collègues, activer leur compte sur le site de vote : https://electionsprofessionnelles.finances.gouv.fr

M BRUN (CGT) demande pour quelle raison la convention des cadres A et A+ a été organisée dans les locaux du lycée privé Saint-Géraud. Il se fait l'écho de certains collègues qui estiment que l'organisation d'une telle convention dans les locaux d'un établissement scolaire catholique est contraire au principe de neutralité.

Mme CABANNE répond que ces locaux se prêtaient parfaitement à l'organisation d'une telle réunion.

Mme DESHAYES indique qu'elle s'est elle-même posé la question mais a considéré que cet établissement est sous contrat avec l'État et qu'il organise un accueil laïque.

M. BRUN (CGT) insiste sur le fait que cet établissement n'a rien de laïque et demande si elle comprend les réticences de certains collègues.

Mme DESHAYES répond qu'aucun cadre n'a refusé de participer à cette convention suite à l'annonce du lieu.

M. BRUN (CGT) interpelle la direction sur le fait que, dans le contexte politique et social actuel, certains propos racistes et xénophobes sont exprimés, envers d'autres collègues et des usagers, par certains collègues tant sur leur lieu de travail que sur les réseaux sociaux. Il rappelle que les fonctionnaires sont soumis à des obligations de déontologie aussi bien sur leur lieu de travail qu'au-dehors. Il indique que son organisation et lui-même signaleront systématiquement auprès des autorités administratives et/ou judiciaires ces propos dès lors qu'ils en auront connaissances.

Mme DESHAYES indique qu'à ce jour, aucun signalement n'a été fait. Ces propos sont en effet intolérables et il convient de les signaler. Elle veillera à rappeler de manière forte les règles de déontologie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h20.

Les représentants CGT Finances publiques : Laurent VEYLET et Patrice BRUN

Le 5 novembre 2026, toutes et tous en grève

Rassemblement à Aurillac à 10 heures devant la Sécu puis manifestation